



# La téléconsultation des pharmaciens

## Objectif

Permettre une consultation à distance entre professionnel de santé et patient, afin d'améliorer la prise en charge et d'éviter les déplacements.

### Les enjeux de la prise en charge d'une téléconsultation par le pharmacien :



## Pré-requis

### Pour assister votre patient lors d'une téléconsultation :

- ⊗ Disposer d'un PC avec une webcam et un navigateur récent, ou un smartphone/tablette installé dans un lieu calme, pour préserver la confidentialité des échanges.

### Pour échanger avec d'autres professionnels :

- ⊗ Avoir installé MonSisra.


## Fonctionnalités

Un **service sécurisé**, agréé pour l'hébergement de données de santé, accessible **gratuitement** :


- ⊗ Possibilité au patient de régler la téléconsultation en ligne.
- ⊗ **Envoi possible au patient de documents de santé** en amont ou à l'issue de la téléconsultation, grâce au **portail régional [www.masanteconnectee.fr](http://www.masanteconnectee.fr)**
- ⊗ **Réception par la pharmacie de l'ordonnance**, envoyée par le médecin via MonSisra, la messagerie sécurisée de santé régionale.



## Avant la téléconsultation

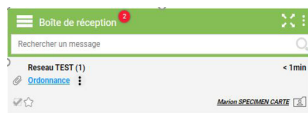
- 1 Votre patient et/ou la pharmacie va recevoir un sms ou un mail contenant un lien d'accès à la salle de téléconsultation.
- 2 Préparez votre espace de téléconsultation en vous équipant :  
**Sur ordinateur** : Testez votre configuration en suivant les instructions fournies dans le mail d'invitation.  
**OU**  
**Sur smartphone ou tablette** : Téléchargez gratuitement l'application mobile  eConsult Sara

## Pendant la téléconsultation

- 1 Cliquez sur le **lien de l'invitation**.
- 2 **Depuis un ordinateur**, la téléconsultation se lancera dans votre navigateur web.  
**Depuis un smartphone ou une tablette** il vous sera proposé de lancer la téléconsultation depuis l'application  eConsult Sara
- 3 Si le professionnel n'est pas encore disponible, vous patienterez dans une **salle d'attente virtuelle**.  
Vous pourrez ensuite assister le patient dans sa téléconsultation et, à la demande du médecin, transmettre des données complémentaires comme, par exemple, les valeurs tensionnelles du patient.

## A l'issue de la téléconsultation

Le médecin pourra envoyer des documents à la pharmacie, dont l'ordonnance, sur la Messagerie sécurisée MonSisra.



Le patient pourra les récupérer sur son portail sécurisé [www.masanteconnectee.fr](http://www.masanteconnectee.fr)



**Si votre patient n'est pas pris en charge à 100% par la sécurité sociale, il devra régler le médecin. Celui-ci pourra lui proposer de payer en ligne, par carte bancaire. Une empreinte bancaire sera prise avant la téléconsultation et le médecin validera le débit une fois celle-ci terminée. Il sera ensuite remboursé dans les mêmes conditions qu'une consultation classique.**